



## COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

### PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 12 février 2018, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Monsieur Jean Jetté Madame Marie-Claude Tremblay Monsieur Maurice Valiquette
Le commissaire-parent :	Monsieur Patrick Brûlé

### **PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE**

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications :	Madame Diane Fortin
Était absente :	Madame Louise Bélanger

### ▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Il y a peu de temps, deux élèves de l'école Pierre-de-Lestage se sont enlevé la vie. Je vous demande une minute de silence à la mémoire de ces deux jeunes adolescents et pour signifier notre compassion à leur famille, leurs amis et à l'équipe-école. Cette semaine se déroulent les Journées de la persévérance scolaire. Je vous invite à participer aux activités proposées et à encourager les élèves que vous aurez la chance de rencontrer. Bonne séance à tous. »

### 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018**

C.E.-092-180212 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2018.

### 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

C.E.-000-180212 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

### **3. RÉSILIATION D'EMPLOI D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE**

#### **DEMANDE DE HUIS CLOS**

C.E.-094-180212 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

QUE le comité exécutif siège à huis clos. Il est 18 h 38.

#### **LEVÉE DU HUIS CLOS**

C.E.-095-180212 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 18 h 46.

CONSIDÉRANT l'incapacité physique totale et permanente de madame Jocelyne Lépine de rencontrer les exigences de son poste et de tout autre poste;

C.E.-096-180212 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu :

DE PROCÉDER à la résiliation de l'emploi de madame Jocelyne Lépine en date du 12 février 2018 et que la direction du Service des ressources humaines soit chargée de lui faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par madame France Trudel Lanoue :

Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. CHOIX DES FOURNISSEURS – SERVICES DE CONCESSIONS ALIMENTAIRES DES CAFÉTÉRIAS DANS CERTAINES ÉCOLES PRIMAIRES ET DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (ANNEXE 4)**

CONSIDÉRANT le désistement du fournisseur Cuisine coopérative de soutien – La Boîte à Lunch d'offrir les services de concessions alimentaires des cafétérias aux élèves des écoles du pavillon Sainte-Geneviève (003), du pavillon Saint-Joseph (005), du pavillon Maternelle Sainte-Geneviève (113) et de l'école du Carrefour-des-Lacs (125);

CONSIDÉRANT la demande pour les services de concessions alimentaires et distributrices aux élèves du Centre d'excellence en santé de Lanaudière (074);

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour combler les services de concessions alimentaires des cafétérias ayant fait l'objet du désistement de la part du fournisseur Cuisine coopérative de soutien – La Boîte à Lunch ainsi que pour les services de concessions alimentaires et distributrices du Centre d'excellence en santé de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que, suite à l'ouverture des soumissions, aucune n'a été reçue relativement à la demande pour les services de concessions alimentaires et distributrices aux élèves du Centre d'excellence en santé de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont toutes conformes et ont obtenu la note la plus élevée pour chacun des blocs;

C.E.-097-180212 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

QUE les fournisseurs suivants soient retenus pour offrir leurs services dans les écoles ci-après pour la période du 19 février 2018 au 30 juin 2020 :

ÉCOLES PRIMAIRES			
N°	NOM DE L'ÉCOLE	NOM DU FOURNISSEUR	COÛT DU MENU (TABLE D'HÔTE)
003	Sainte-Geneviève (pavillon)	Le Sieur de Laval	6,00 \$
005	Saint-Joseph (pavillon)		
113	Maternelle Sainte-Geneviève (pavillon)		
125	du Carrefour-des-Lacs	Martine Poudrier	5,00 \$

QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tous les documents pertinents quant au choix des fournisseurs retenus pour les services de concessions alimentaires des cafétérias et distributrices dans les écoles primaires et au centre de formation professionnelle susmentionnés pour une période de deux (2) ans et cinq (5) mois (19 février 2018 au 30 juin 2020), avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à procéder de gré à gré au choix du fournisseur pour les services de concessions alimentaires du Centre d'excellence en santé de Lanaudière pour la période du 19 février au 30 juin 2018, et d'en faire rapport au comité exécutif.

**5. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE D'EXCELLENCE EN SANTÉ DE LANAUDIÈRE (ANNEXE 5)**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public, selon le mode d'adjudication fondé sur le prix ajusté le plus bas, a été lancé par la Commission scolaire des Samares (CSS) pour le contrat d'entretien ménager au Centre d'excellence en santé de Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le comité de sélection et par le Service des ressources matérielles de la CSS;

CONSIDÉRANT que l'entreprise retenue est conforme et a obtenu la note de passage et le prix ajusté le plus bas;

C.E.-098-180212 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entreprise Les Services Ménagers Roy Ltée (Anjou) pour une période de deux (2) ans et cinq (5) mois (12 février 2018 au 30 juin 2020), avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu;

QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tous les documents pertinents;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale, conformément à l'article 46 alinéa 1 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (RCS), la signature de l'annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale, conformément à l'article 16 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), la signature de l'annexe 2 - Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme.

**6. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 6)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-099-180212 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 29: Dîner conférence de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-100-180212 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 30: Dîner conférence de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-101-180212 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 31 : Dîner conférence de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-102-180212 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 32 : Conférence de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-103-180212 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 33 : Conférence de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-104-180212 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 34 : Petit-déjeuner conjoint de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie

## **7. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;

C.E.-105-180212 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

**SUJETS POUR INFORMATION**

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

C.E.-106-180212 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 18 h 55.

---

Michel Forget  
Président

---

Diane Fortin, directrice adjointe  
Service du secrétariat général et des  
communications